

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt et un, le **dix** du mois de **juin** à **dix-neuf heures**, le conseil municipal, dûment convoqué le 04 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. THOMAS, maire de Lys Haut Layon.

Etaient présents : M. THOMAS, Mme JUHEL, M. MAILLET, M. BEAUSSANT, M. TAVENEAU, M. PINEAU, M. BODIN, M. FRAPPREAU, Mme DECAËNS, Mme BREHERET, Mme GASTE, M. BRUNET, Mme REULLIER, M. PIERROIS, M. ALGOET, M. HUMEAU, Mme BAUDONNIERE, M. ALIANE, Mme BREVET, M. BREVET, Mme CADU, Mme CRAMOIS, Mme CHARRIER, M. CHEPTOU, Mme GRIMAUD, M. GROLLEAU, Mme MARTIN, Mme HUBLAIN, Mme ILLAN, Mme ROUAULT-BERNIER, M. MATIGNON, M. PERCHER, M. DALLOZ,

Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme FONTAINE,

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Mme ROY

Nom du Mandant :

Mme FONTAINE Ursula, conseillère municipale

Nom du Mandataire :

M. PERCHER José, conseiller municipal

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales.

Mme CHARRIER, ayant été désignée secrétaire de séance, a accepté de remplir cette fonction.

Le Procès-Verbal de la séance du 22 Avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2021-03 : 27 mai 2021 : Convention de mise à disposition de la balayeuse communale en faveur de la commune de Saint Paul du Bois

2021-04 : 27 mai 2021 : Cession d'une balayeuse en faveur de la commune de Somloire au prix de 1 000€ TTC

I- Développement Economique-Intercommunalité

Rapporteur : Médéric THOMAS

1) Centre aquatique de Lys Haut Layon : versement d'un second fonds de concours à l'Agglomération du Choletais

Vu les délibérations en date du 05 juillet 2017 et du 17 décembre 2020,

La commune de Lys Haut Layon, en partenariat avec l'Agglomération du Choletais, finalise la construction d'un complexe aquatique en lieu et place de l'actuelle piscine située zone des Courtils à Vihiers.

Le plan de financement prévisionnel prévoyait la participation de Lys Haut Layon au moyen d'un fonds de concours à hauteur de 3 millions d'euros maximum. Après accord avec l'Agglomération du Choletais, il a été convenu que la participation serait de 2,8 millions d'euros.

Un premier fonds de concours d'un million d'euros a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance du 17 décembre 2020.

Le Conseil municipal est aujourd'hui sollicité afin d'autoriser le versement d'un second fonds de concours à hauteur d'1 million d'euros en faveur de l'AdC. Pour les 800 000 euros restants, un étalement se fera sur la durée du mandat (soit 200 000 €/an).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le versement d'un second fonds de concours à hauteur d'1 million d'euros en faveur de l'AdC.

Questions et remarques : M. PERCHER demande quand va ouvrir le centre aquatique ? Il lui est répondu que c'est l'AdC qui communiquera à ce sujet, la piscine n'ouvrira pas avant le mois d'octobre car il y a des vérifications en cours. Cela impacte les écoles qui avaient réservé des créneaux.

II- Finances

Rapporteur : Daniel FRAPPREAU

2) Budget Principal : décision modificative n°2

Le Conseil municipal est sollicité afin d'autoriser la décision modificative n° 2 du Budget Principal :

DM 2 BUDGET PRINCIPAL 2021

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
 FONCTIONNEMENT				
65	6574	Subvention de fonctionnement aux associations	- 30 000,00 €	
67	6745	Subvention aux personnes de droits privés	30 000,00 €	
TOTAL			- €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la décision modificative n° 2 du Budget Principal.

3) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Trésorier a présenté un état de créances irrécouvrables à admettre en non-valeur concernant la cantine et garderie périscolaire. Ces créances concernent des impayés de 2018 à 2020 pour un montant total de 176,41 €. Il s'agit de titres qui n'ont pas pu être recouverts par le Trésorier malgré les procédures de recouvrement dont il dispose.

Il convient de les admettre en non-valeur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'admission en non-valeur des créances présentées ci-dessus.

Questions et remarques : Mme HUBLAIN demande si des admissions en non-valeur se produisent régulièrement ? Oui mais moins qu'avant car il y a eu un gros travail d'épuration de ces dettes. Elle demande également si ce sont souvent les mêmes familles qui sont concernées ? M. le maire lui indique que non.

4) Exonération de certains loyers de l'Autre Perception

Vu l'avis favorable de la Conférence municipale du 20 mai 2021,

Du fait du contexte sanitaire et de l'arrêt de l'activité culturelle, l'atelier L'autre Perception avait dû stopper ses activités. Il est donc proposé d'exonérer les loyers compris entre le 1^{er} avril 2020 jusqu'au 30 avril 2021. Cela représente un montant total de 1 244,94€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'exonération des loyers compris entre le 1^{er} avril 2020 jusqu'au 30 avril 2021. Cela représente un montant total de 1 244,94€.

III-Voirie

Rapporteur : Didier BODIN

IV-Bâtiments

Rapporteur : François PINEAU

V- Aménagement de l'espace-Urbanisme

Rapporteur : Patrick TAVENEAU

5) ST-HILAIRE-DU-BOIS – Vente d'un bien communal – 12 chemin du Verger

La propriété cadastrée 286 AZ 12, située au 12 Chemin du Verger à St Hilaire du Bois, a été achetée par la commune en 2018 en prévision du lancement d'une opération d'habitat, conformément aux orientations prévues au PLU (plan local d'urbanisme).

Ce bien comportait, en plus du terrain, une maison d'habitation et ses annexes. L'habitation a accueilli temporairement l'école de musique pendant la durée des travaux.

Le bien n'étant plus utilisé, et un acquéreur ayant fait part de son intérêt pour le bien, il est proposé de procéder à sa vente.

M. et Mme Jean BROSSIER, par courrier du 20 mai 2021, ont fait part de leur proposition d'achat au prix de 155 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise cette cession.

Questions et remarques : M. MATIGNON demande s'il y a eu une publicité de vente pour ce bien ? NON. Il y a eu simplement une estimation des domaines. Il demande quelle est l'estimation des domaines ? M. le Maire lui répond que la maison a été estimée à 155 000€. M. MATIGNON indique qu'il trouve cela dommage que toute la population n'ait pas été au courant de cette vente. M. le Maire lui répond que ce n'est pas une obligation et que si la commune y trouve son compte cela ne pose pas de soucis.

- Mme HUBLAIN demande les surfaces du bien vendu ? La maison fait 96 m² habitables comprenant un terrain de 3 000m²
- Mme CHARRIER demande si l'argent de cette vente sera intégré dans les recettes de la commune ? Oui dans les recettes du budget principal.

VI-Agriculture-Environnement

Rapporteur : Raphaël BRUNET

VII-Assainissement-Déchets ménagers-Réseaux

Rapporteur : Christine DECAËNS

6) SIEML : effacement des réseaux rue des Colombes (Le Voide)

Le Conseil municipal est sollicité dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux (partie 2) de la rue des Colombes au Voide.

Le montant de la participation à verser au SIEML s'élève à 21 756,85€ sur un montant total des travaux de 36 644,04€.

Concernant la partie génie civil télécommunications, le montant à prendre en charge s'élève à 21 029,23€ TTC soit un montant total pour la commune de 42 786,08€. Une convention tripartite interviendra ultérieurement entre la commune, le SIEML et ORANGE concernant la partie génie civil télécommunications.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le versement du fonds de concours proposé.

7) SIEML : travaux d'extension de l'éclairage public du parking du Sitis (Nueil sur Layon)

Dans le cadre des travaux nécessaires à l'extension de l'éclairage public du parking du Sitis situé à Nueil sur Layon, le Conseil municipal est sollicité afin d'autoriser le versement d'un fonds de concours au SIEML d'un montant de 2 429,53€ sur un montant total des travaux de 3 239,27€.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le versement du fonds de concours proposé

8) SIEML : travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité (Trémont)

Le Conseil municipal est sollicité dans le cadre des travaux de raccordement au réseau public d'électricité sur la commune déléguée de Trémont pour l'installation d'un distributeur de baguettes.

Le fonds de concours à verser au SIEML est de 3 752,00€ sur un montant total des travaux de 10 175,00€.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le versement du fonds de concours proposé

Questions et remarques : M. BEAUSSANT demande à quel horizon sera installé ce distributeur ? Normalement à l'horizon 2022.

VIII-Affaires sociales - Santé

Rapporteur : Antoine BEAUSSANT

9) Vote des subventions 2021

Vu l'avis de la commission des affaires sociales en date du 04 mai 2021,

Le Conseil municipal est sollicité dans le cadre de l'attribution des subventions 2021 dans le domaine des affaires sociales :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les subventions 2021 concernant les affaires sociales.

Questions et remarques : Mme HUBLAIN indique qu'en commission des affaires sociales, il n'avait pas été évoqué celle concernant l'Arche en Anjou. M. BEAUSSANT lui répond que les éléments concernant l'Arche en Anjou sont arrivés tardivement. Il s'agit ici d'une subvention pour un projet spécifique, donc la demande est exceptionnelle. M. CHEPTOU ajoute que cela fait plusieurs années qu'ils n'ont pas demandé de subvention à la collectivité.

M. MATIGNON demande si en Conseil municipal on affiche systématiquement les subventions refusées en commission ? Cela dépend des commissions et si on a versé une subvention l'année précédente (par exemple on n'affiche pas les subventions refusées à des associations nationales)

Informations : M. BEAUSSANT évoque la réunion qui s'est tenu au Centre Socioculturel à Vihiers concernant les visiteurs à domicile (40 personnes visités cette années sur le territoire), qui sert à identifier les personnes isolées. Il faut des bénévoles pour avoir une connaissance plus exhaustive de la situation de ces personnes. Une campagne de publicité interviendra au mois de septembre pour évoquer nos besoins, puis un e réunion publique aura lieu à la fin du mois de septembre.

Commune	Nom de l'association	Domaine	Subvention 2020	Objet de la Demande	Avis de la commission
					Montant
Lys Haut Layon	AFM Téléthon		500,00 €		500,00 €
Lys Haut Layon	Alcool Assistance du Maine-et-Loire	Santé	400,00 €	Aide et accompagnement des personnes en difficulté avec les addictions et leurs entourages : accueil, espaces de parole, resocialisation.	200,00 €
Vihiers	Anim' Action Hôpital	Santé	800,00 €	Organisation temps festifs, animations et ateliers	500,00 €
Nueil sur Layon	Arche en Anjou	Santé		Financement d'un four + plaque de cuisson pour une salle de convivialité.	1 393,00€
Tigné / Martigné - Briand	Association pour le Don de Sang Bénévole	Santé	150,00 €	Organisation collectes + participation à la collation offerte	150,00 €
Les Cerqueux sous Passavant	Club Sourire d'Automne	Social	100,00 €	Bonne gestion du club : anniversaires, repas, assurances...	100,00 €
Lys Haut Layon	FNATH - section Vihiers	Social	235,00 €	Frais de déplacements et formation des bénévoles	100,00 €
St-Hilaire-du-Bois	Handi Solidarité 49	Social		Participation aux frais fixes de fonctionnement : entretien du matériel, assurances, remboursement prêt...	1 000,00 €
	Initiatives Emplois	Social	2 742,00 €	Soutien au recrutement auprès des acteurs éducatifs du territoire et à la professionnalisation des salariés dans le cadre du PEDT.	2 803,00 €
	Initiatives Emplois Services	Social	4 033,00 €	Production, commercialisation et communication de raisin de table et jus de raisin.	4 084,00 €
Lys Haut Layon	Ligue contre le Cancer	Santé	100,00 €	Actions en faveur des malades, prévention, aide à la recherche...	100,00 €
	Secours Catholique	Social		Soutien au fonctionnement des équipes bénévoles	200,00 €
	TOTAL AFFAIRES SOCIALES - SANTE		9 060,00 €		11 130,00 €

X-Sports

Rapporteur : Fabrice MAILLET

10) Demande de subvention pour les 2 terrains de tennis à Vihiers

M. BREVET sort de la salle pour ce point

Vu la délibération du 18 février 2021,

Le Conseil municipal avait délibéré le 18 février dernier afin d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire pour la construction de 2 terrains de tennis sur Vihiers à hauteur de 80%. Toutefois, le financement de l'opération par la Région ne peut être que de 20% pour la commune. De plus, le montant estimatif des travaux est à actualiser (car le projet comprend également la réfection des terrains de handball).

C'est pourquoi il est demandé au Conseil municipal de redélibérer sur ce dossier.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes attendues	Montant HT	Taux de participation
Clôtures	14 168,00 €	FSIL/DSIL		
Confection de terrain neuf en mono-pente (enrobé)	109 964,00 €	Fonds Régional (Mesure 86)	32 688,00 €	20%
Réalisation des surfaces sportives (résine, tracé des lignes, support filet)	39 310,00 €			
		Commune - autofinancement	130 754,00 €	80%
Total	163 442,00 €	Total	163 442,00 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette demande de subvention à hauteur de 20% auprès de la Région des Pays de la Loire.

Questions et remarques : M. DALLOZ demande quel est le nombre de licenciés qui utilisent les terrains actuels ? Environ 60. Il demande également quelle en est l'utilisation ? M. le Maire lui répond qu'il y a 2 compétitions par an, mais que les futurs terrains pourront servir au collège et que le projet prévoit également la réfection des terrains de handball au sein d'un terrain multisports ouvert à tous.

11) Subvention 2020 pour l'USN YOGA

Vu l'avis de la Conférence municipale du 27 mai 2021,

Le Conseil municipal est sollicité dans le cadre de l'attribution de la subvention 2020 en faveur de l'USN Yoga (Nueil sur Layon). En effet, la subvention au titre de l'année 2020 n'a pas été votée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'attribution d'une subvention de 200€ pour l'année 2020 mais qui sera versée en 2021 en faveur de l'USN YOGA de Nueil sur Layon.

XI-Culture/Tourisme

Rapporteur : Christiane GASTE

XII-Communication/Événementiel

Rapporteur : Albane BREHERET

XIII-Administration générale

Rapporteur : Marie-Françoise JUHEL

12) Dénomination de voies-Le Voide

Afin de faciliter le déploiement de la fibre optique et l'intervention de nombreux organismes remplissant des missions de service public, la commune de Lys-Haut-Layon a décidé de mettre en place une démarche d'adressage permettant la localisation précise de chaque habitation, activité ou entreprise.

A l'issue du diagnostic réalisé, il est apparu nécessaire de procéder aux corrections des anomalies suivantes au sein de la commune déléguée du Voide :

- Le lieu-dit « Belle Arrivée » est en doublon avec celui de la commune déléguée de Les Cerqueux-Sous-Passavant. Il est donc proposé de renommer ce lieu-dit « La Bélarderie » du nom des parcelles voisines.
- Le lieu-dit Les Gâts (ou Les Gatz) est en doublon avec celui de la commune déléguée de Tancoigné. Il est donc proposé de renommer ce lieu-dit « Les Chouettes », nom suggéré par ses habitants.
- Afin d'optimiser le repérage des constructions, il est proposé de nommer le chemin rural qui dessert le lieu-dit Blavreuil « Chemin de Blavreuil ». Les propriétaires de la partie privée du Chemin de Blavreuil cadastrée 379 B1043 et B0898 ont donné leur accord en date du 23 avril 2021 pour cette dénomination.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise, ces dénominations.

13) Création d'un emploi de chargé de mission « Appui au chef de projet Petites Villes de Demain » dans le cadre du Volontariat Territorial en Administration (VTA)

Vu l'avis du Comité Technique en cours de sollicitation,

Vu la délibération du 5 novembre 2020 portant création d'un emploi non permanent de chargé de mission dans le cadre du programme Petites villes de demain,

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Considérant le recrutement d'un chargé de mission dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » (PVD),

Considérant les tâches à accomplir pour mener à bien le programme PVD,

Considérant que dans **les cadres conjoints du Plan « 1 jeune 1 solution » et de l'Agenda rural, le Volontaire Territorial en Administration (VTA) vise à permettre à des jeunes âgés de 18 à 30 ans et d'un niveau Bac+2 minimum d'effectuer une mission au service du développement des territoires.**

Il est donc proposé à l'assemblée la création d'un poste en emploi non permanent, au grade de rédacteur (catégorie B), à temps complet, en qualité de chargé-e de mission (à compter du 1^{er} juillet 2021) pour une durée de 12 mois, pour assurer les missions suivantes :

- Le VTA apportera un appui au chef de projet Petites Villes de Demain.
- **Il aura en charge l'analyse des besoins sociaux (ABS)** du territoire : mise en place d'une méthodologie pour la réalisation de l'ABS, recueil de toutes les données nécessaires au diagnostic (à partir d'études déjà réalisées, de bases statistiques publiques, de rencontres avec les acteurs locaux), traitement et analyse des données, élaboration du rapport d'analyse qui se verra force de propositions, mise en œuvre des actions proposées.
- Le VTA suivra le dossier de la cuisine centrale, dans la perspective d'initier un projet alimentaire territorial (PAT). Il réalisera un diagnostic territorial en matière d'autonomie alimentaire et effectuera un premier bilan de la couverture alimentaire territoriale. Il participera à la recherche de financement complémentaire et au montage de dossiers administratifs. Il contribuera à la veille et à la mise en réseau des acteurs ressources qui peuvent donner la perspective au projet et s'enrichir d'autres expériences.
- Le VTA réalisera un diagnostic des transports en commun de courtes distances et effectuera l'étude opérationnelle pour la mise en œuvre de transports alternatifs de type hippomobile ou vélo-bus.
- Dans le cadre de la création d'une maison des associations, la personne recrutée accompagnera le projet dans sa phase diagnostic de faisabilité. Elle aura en charge l'animation du réseau associatif, sportif, culturel et social.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise la création dudit poste

Questions et remarques : M. CHEPTOU demande de qui dépendra cette personne ? Il sera sous la responsabilité de M. DOUSSIN, actuellement chef de projet pour « Petites Villes de Demain »

- Mme HUBLAIN indique que cela fait beaucoup de missions pour une seule personne. Il lui est indiqué qu'il sera en collaboration avec M. DOUSSIN

14) Création de 2 emplois permanents

Le Conseil municipal est sollicité afin d'autoriser la création des postes suivants :

- 1 poste du cadre d'emploi des adjoints techniques à 35/35^{ème}, (à compter du 1^{er} septembre 2021), en prévision du départ en retraite d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er}/12/2021.

Mission : Conducteur de tracteur / débroussaileuse

- 1 poste du cadre d'emploi des adjoints techniques à 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2021, en prévision du départ en retraite d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er}/01/2022.

Mission : Agent d'entretien des espaces verts – Responsable du pôle sportif.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la création de ces 2 postes.

Informations diverses :

- Réunion avec les commerçants pour la présentation du dispositif « Hébergement temporaire chez l'habitant » le 28 juin à 19h à la salle Leclerc à Vihiers
- Forum des associations : le 13 juin aux Cerqueux sous Passavant
- 19 juin : fête de la musique à Nueil sur Layon et Vihiers

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30.

La prochaine séance du Conseil est fixée le jeudi 08 juillet 2021.